

## **SEANCE DU 25 JUILLET 2019**

L'an deux mille dix neuf le vingt cinq juillet à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de Laguëpie s'est réuni sous la présidence de Ghislaine MARTINEZ, Maire.

Présents : Ghislaine MARTINEZ, Christian FABRE, Bernard BOUYSSIERE, Gaby ROUMIGUIERES, Jean-Paul HEBRARD, Bernard MAGES, Frédéric SEMPER, Aurélien GARRIGUES.

Excusés : Karine MALLEVILLE, Boris CHRISMANT, Jean-Claude SAVIGNAC, Geneviève LEGRAND, Annick IGLESIAS (pouvoir à Mme ROUMIGUIERES).

Convocation du 19 juillet 2019.

### **Ordre du jour :**

#### **I-Vote des comptes-rendus des 16 mai 2019 et 14 juin 2019 :**

Les comptes-rendus des séances précédentes sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

#### **II-Délibération consultation entretien éclairage public :**

Seule l'entreprise CEGELEC a répondu à l'appel d'offres du SDE (Syndicat Départemental d'Énergie) pour un montant de 4 637,50 € HT par an. Nous avons 229 points lumineux, le SDE versera une subvention de 5 € par foyer lumineux et par an.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents, accepte l'offre de l'entreprise CEGELEC et la signature de la convention tripartite d'entretien de l'éclairage public avec le SDE.

**Délibération reçue à la Préfecture le 30 juillet 2019.**

#### **V-SDE : détection des réseaux sensibles :**

Le SDE nous propose de mutualiser la détection et le géo-référencement des réseaux sensibles (éclairage public et chaleur).

Les tarifs proposés sont les suivants :

- détection et géo-référencement réseau éclairage public aérien : 0,16 € HT le mètre linéaire
- détection et géo-référencement réseau éclairage public souterrain : 0,32 € HT le mètre linéaire
- détection et géo-référencement réseau de chaleur : 0,41 € HT le mètre linéaire.

L'éclairage public en souterrain a été réalisé récemment par l'intermédiaire du SDE, le réseau de chaleur est récent aussi et quant à l'éclairage public aérien, il est visible, le conseil municipal ne voit pas l'intérêt de cette démarche et vote contre à l'unanimité des présents.

**Délibération reçue à la Préfecture le 31 juillet 2019.**

#### **III-Vote projet convention Commune / M. Doucet :**

Mme le Maire présente le projet de convention d'occupation précaire de l'Escale du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, renouvelable sur 3 ans maximum.

25/07/2019

1/4

Le loyer mensuel sera de 650 €, payable avant le 5 du mois suivant. M. Doucet doit fournir 3 mois de loyer en dépôt de garantie. La taxe foncière sera payée par la commune puisqu'il nous versera le loyer plus les charges locatives (électricité, eau...) moins les nuitées.

M. GARRIGUES veut savoir comment cela se passera lorsque les personnes hébergées utiliseront la cuisine.

Mme le Maire rappelle qu'à part les personnes qui viendront fin août, ensuite il n'y aura plus de location de la cuisine. M. Doucet s'est engagé à libérer la cuisine fin août car la réservation a été prise en 2018.

En ce qui concerne les charges, M. Doucet paiera directement le gaz et l'entretien de la hotte.

M. SEMPER signale qu'il faudrait mettre une trappe pour empêcher l'accès à la cuve de fioul. Mme le Maire rappelle qu'il faudra changer la chaudière en septembre.

## **VI-Modification compte administratif 2018 et décision modificative budget principal 2019 :**

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de modifier les résultats du compte administratif 2018 ; le déficit d'investissement de clôture du budget assainissement d'un montant de 33 030,47 € ne devait pas être déduit du chapitre 002 en recettes de fonctionnement car il a fait l'objet d'un transfert à la Communauté de Communes.

Cette somme de 33 030,47 € doit être réintégrée au chapitre 002, ce qui modifie les résultats de clôture de l'exercice 2018 de la façon suivante :

- déficit d'investissement de clôture de : 83 990,80 € (montant inchangé)
- excédent de fonctionnement de clôture de : 175 320,59 € (au lieu de 142 290,12 €).

Le Conseil Municipal vote la modification du compte administratif 2018 ainsi que les résultats de clôture de l'exercice.

### **Compte administratif modifié reçu à la Préfecture le 26 juillet 2019.**

Il convient aussi de prendre une décision modificative afin de régulariser les résultats 2018 reportés au budget principal 2019. Le report de l'excédent de fonctionnement est de 51 329,79 € au lieu de 18 299,32 €. Afin de respecter l'équilibre budgétaire, les dépenses de fonctionnement seront aussi augmentées de 33 030,47 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette décision modificative.

### **Délibération reçue à la Préfecture le 27 juillet 2019.**

Mme le Maire informe le Conseil que la Préfecture a adressé un courrier pour signaler que notre dette a augmenté en 2018. En fait c'est le nombre d'habitants qui a baissé et cela va continuer en 2019.

## **VIII-Questions diverses :**

### **VIII-1-Exonération de taxe foncière :**

La Sarl SICEP sollicite l'exonération de la part communale de la taxe foncière pendant 10 ans.

La société devrait quand même acquitter la taxe foncière auprès des autres collectivités, le Conseil Municipal est défavorable à cette exonération. De plus, en raison du principe de l'égalité devant l'impôt, il n'est pas possible d'accorder un avantage à un contribuable unique.

25/07/2019

2/4

Mme le Maire estime que cette société pourrait bénéficier d'une baisse de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises), en faisant la demande auprès de la Communauté de Communes.

#### **VIII-2-Marchés et foires :**

Mme le Maire souhaiterait qu'un élu s'occupe des foires et marchés, actuellement plus personne ne fait payer les commerçants ambulants. Mme ROUMIGUIERES va vérifier quels sont les élus qui font partie de cette commission.

#### **VIII-3-Maison de santé :**

La maison de santé de Varen rencontre des difficultés, le docteur Grazon va partir et ne sera peut-être pas remplacé.

M. FABRE demande ce que nous pourrions faire si un professionnel de santé venait s'installer à proximité de la Maison de Retraite.

Pour la création d'une maison de santé, M. HEBRARD et Mme le Maire signalent que le porteur de projet doit absolument être un professionnel de santé. C'est pour cela que ce projet n'a pas abouti sur notre commune, aucun médecin n'était intéressé.

Mme le Maire estime que Varen pourrait devenir une maison de santé élargie, si elle se réorganise, mais il faut au moins deux médecins.

#### **IV-Contrat de Jade Fabre :**

Pour la recruter au centre de loisirs en CDI (Contrat à Durée Indéterminée), il faudrait qu'elle ait effectué 6 ans en CDD (Contrat à Durée Déterminée) au sein de notre collectivité, ce qui n'est pas le cas actuellement. Nous avons deux solutions, soit lui établir un CDD de 3 ans, soit la nommer stagiaire sur un grade avec titularisation dans un an.

Mme ROUMIGUIERES ne voit pas quelle est la différence entre un CDI au bout de 6 ans et un CDI dans un an.

Mme le Maire explique que si la nommons stagiaire, dans un an elle sera fonctionnaire titulaire. En CDI, elle n'aura pas le statut de fonctionnaire et si son poste disparaît, elle ne fera plus partie des effectifs de la collectivité, tandis qu'un agent fonctionnaire titulaire, nous sommes dans l'obligation de le reclasser.

De plus, Claire Massot, la directrice du centre de loisirs est en CDI, elle ne sera jamais titularisée, cela créerait une différence de statut entre elles.

M. HEBRARD quitte la séance à 19 heures 58.

#### **VIII-Questions diverses :**

##### **VIII-4-Fibre optique :**

Il faudrait désigner un référent pour la fibre optique. Nous sommes dans la dernière année de notre mandat, après les élections municipales, il faudra désigner un nouveau référent. Le conseil municipal s'abstient de désigner un référent.

#### **VIII-5-Utilisation salle de danse :**

25/07/2019

3/4

De plus en plus de personnes demandent à utiliser la salle de danse, ce sont pour la plupart des associations qui ne sont pas de la commune. Mme le Maire propose d'établir une convention et de fixer un tarif de 20 € la journée, 10 € la demi-journée et 10 € l'heure.

M. GARRIGUES signale que la distillerie des Arts n'a pas à faire de la publicité pour son restaurant / bar associatif car l'établissement n'est pas aux normes.

M. GARRIGUES quitte la séance à 20 heures 08, Mme ROUMIGUIERES ayant quitté la séance auparavant.

#### **VII-Sogedo : poteaux incendie :**

Concernant la maintenance des poteaux incendie, la Sogedo nous a adressé l'augmentation des tarifs pour l'année 2019, plus 1,0585%.

M. SEMPER quitte la séance à 20 heures 12.

#### **VIII-Questions diverses :**

##### **VIII-6-Camping :**

Mme le Maire informe l'Assemblée que plusieurs campeurs se sont plaints du manque d'entretien du camping, des jeux qui ne sont toujours pas installés...

##### **VIII-7-Squash :**

M. FABRE prévoit de lancer l'appel d'offres fin août.

Séance levée à 20 heures 20.

25/07/2019  
4/4